

# ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES : UN ENGAGEMENT PRIORITAIRE INDEX 2025

Travailler au sein du GROUPE SAB, c'est bénéficier d'une politique ressources humaines respectueuse de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Conformément à la loi, les entreprises du Groupe évaluent leurs pratiques salariales au regard du principe d'égalité entre les femmes et les hommes.

Comment est calculé cet index ?

L'index de l'égalité professionnelle correspond à une note sur 100, calculée en additionnant le score obtenu sur 5 indicateurs qui reflètent les mesures prises par l'entreprise en termes de rémunération, de promotion et d'avancement.